



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com



DROIT D'ALERTE pour les pauses !

Force Ouvrière a écrit au Directeur Général de l'Enseigne le 1^{er} juin pour exercer un droit d'alerte au sujet du respect des pauses prévues dans l'accord local CRC.

Car l'accord signé par FO est clair au sujet des pauses : « une pause de 10 minutes par période complète de 90 minutes d'activité » !

Certification, piège à cons !

Or la décision unilatérale de la Directrice des CRC de supprimer les pauses pendant 2h45 le samedi, au nom de la Certification, est une violation de l'accord. Malgré nos premières interventions, Madame Catherine NEBOUT a maintenu sa décision en couvrant les Directeurs de grappe. À Force Ouvrière, nous connaissons hélas déjà Madame Catherine NEBOUT pour les dégâts qu'elle a occasionnés dans ses précédents postes de DTELP dans l'Est, à tel point qu'elle s'est fait débarquer de ceux-ci successivement. Alors pas question qu'aujourd'hui ce soit les CRC qui trinquent à cause d'elle !

C'est pourquoi FO a interpellé directement Monsieur Jacques RAPOPORT, Directeur Général de l'Enseigne. Le respect des accords signés par La Poste est un minimum pour l'Enseigne. Comme Monsieur Jacques RAPOPORT nous a précisé que nous devons le contacter pour tout problème avec des DTELP ou autres Directeurs, et que ces signalisations ont été suivies d'effets, nous pensons pouvoir compter sur l'autorité du Directeur Général pour finalement ramener Madame NEBOUT dans le droit chemin du respect de la signature de La Poste.

FO a demandé et obtenu la suppression de l'affichage des résultats individuels dans les CRC, conformément au Code du travail. Et nous nous battons jusqu'au respect de l'accord CRC !

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE